



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service eau et environnement**

Affaire suivie par : Benoît HILAIRET

Tél. : 05.49.06.89.37

Adresse mail : ddt-see@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le

Motifs de la décision relative au projet d'arrêté-cadre délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant du Layon situé dans le département des Deux-Sèvres pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse, ou à un risque de pénurie, tenant compte des observations du public.

La participation du public par voie électronique a eu lieu du 20 mars 2023 au 9 avril 2023 inclus. Pendant cette période, une observation a été reçue.

La participation du public n'appelle pas de modification du projet d'arrêté. Cependant dans un souci de cohérence avec les autres bassins versants du département et avec les préconisations issues du guide national « sécheresse », les restrictions horaires concernant l'irrigation agricole indiquées à l'article 8 sont modifiées en situation d'alerte de la façon suivante : « interdiction entre 9h et 20h ».

L'arrêté préfectoral cadre sécheresse dans le bassin versant du Layon situé dans le département des Deux-Sèvres est publié pendant 3 mois, simultanément avec la synthèse de la participation et les motifs de la décision, sur les sites internet de l'État dans le département des Deux-Sèvres.